

En 1884, il fut nommé député au Grand conseil, et en 1901 et en 1921 il présida le parlement cantonal thurgovien. De 1881 à 1899 il fit partie du tribunal de district, et de 1899 à 1908 du tribunal cantonal.

En 1899, ses concitoyens l'élirent au Conseil national dont il a fait partie jusqu'à sa mort, soit pendant 32 ans.

Bien qu'appartenant à la confession catholique romaine, il ne fit pas partie de la fraction catholique-conservatrice, et jusqu'en 1919 il ne se rattacha à aucune fraction. En 1919, il fut porté sur la liste du parti paysan thurgovien, et depuis lors il appartient à cette fraction.

Il présida en qualité de doyen d'âge les séances d'ouverture du Conseil national de deux législatures.

Ainsi qu'il l'avait fait au parlement de son canton, Charles Eigenmann défendit aussi, toujours avec ardeur et conviction, au Conseil national, les intérêts de l'agriculture, et même avec persistance lorsqu'il était persuadé que la cause qu'il défendait était juste.

Il nous laisse l'exemple d'une carrière bien remplie et le souvenir d'un collègue loyal et aimable.

Je vous invite, Messieurs et chers Collègues, à vous lever de vos sièges pour honorer sa mémoire.

* * *

Le discours prononcé au *Conseil national*, par le *D^r Sträubli*, président, est publié dans la *Feuille fédérale* allemande, 1931, II, 225.

Est entré comme nouveau membre au *Conseil national*: M. Jakob Zingg, agriculteur, de et à Bürglen (Thurgovie), en remplacement du *D^r C. Eigenmann*, décédé.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 8 septembre 1931.)

Le capitaine Senn Werner, d'Unterkulm et de Dürrenäsch, jusqu'ici commis principal au commissariat central des guerres, est nommé intendant de caserne de 1^{re} classe à Thoune.

(Du 10 septembre 1931.)

Le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance cantonale lucernoise concernant l'exercice de la chasse par les porteurs de permis pendant la saison 1931/1932.

(Du 11 septembre 1931.)

Le Conseil fédéral a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission sollicitée pour le 31 décembre 1931 par M. Elvezio Tarchini, directeur d'arrondissement des douanes à Lugano.

Ont été confirmés dans leurs fonctions de membres de la commission mixte de surveillance de l'usine électrique de Kembs pour une nouvelle période administrative de trois ans expirant le 31 décembre 1933: le Dr C. Mutzner, directeur du service fédéral des eaux, à Berne; M. E. Payot, ingénieur, directeur de la société suisse d'industrie électrique, à Bâle, et, en qualité de suppléants et d'experts: MM. F. Kuntschen, ingénieur, chef de section au service fédéral des eaux, à Berne, et O. Bosshardt, ingénieur à Bâle.

Suivant une communication de la légation de la république Argentine à Berne, le vice-consulat de ce pays à Lugano a été transformé en un consulat. Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur au Dr Francisco Sabatini, nommé consul honoraire de la république Argentine à Lugano, avec juridiction sur le canton du Tessin.

Le Conseil fédéral a pris un arrêté sur les opérations d'acquisition en Suisse des sociétés d'assurances sur la vie. Cet arrêté remplace celui du 23 mai 1930 interdisant l'octroi de faveurs dans l'assurance sur la vie, publié, avec exposé des motifs, dans la *Feuille fédérale* du 28 mai 1930 (p. 607 s.).

(Du 14 septembre 1931.)

Le Conseil fédéral a alloué les subventions suivantes:

1. au canton de Zurich, 15 pour cent des frais de construction d'un bâtiment rural au lieu dit « Taubenmoos », dans la zone de remaniements parcellaires d'Urdorf (devis: 54,000 fr.; maximum: 8,100 fr.);
2. au canton de Fribourg, 40 pour cent des frais de correction de la Singine chaude sur le territoire de la commune de Planfayon (devis: 150,000 fr.; maximum: 60,000 fr.);

3. au canton des Grisons, 50 pour cent des frais de correction de l'Orlegna dans les communes de Stampa et de Casaccia (devis: 150,000 fr.; maximum: 75,000 fr.);

4. au canton d'Argovie, 59,750 francs au maximum des frais d'améliorations dans la commune de Widen, district de Bremgarten (devis: 210,000 fr.);

5. au canton de Vaud:

a. 30 pour cent des frais de travaux de protection contre les ravine-
ments dans le vignoble de Chardonne (devis: 125,000 fr.; maxi-
mum: 37,500 fr.);

b. 18,600 francs au maximum des frais d'améliorations dans le
vignoble du Treytorrens, commune de Puidoux (devis: 63,000 fr.).

M. Jaquillard, chef du service cantonal de police, à Lausanne, est désigné en qualité de délégué du Conseil fédéral à la session de la commission internationale de police criminelle qui se tiendra à Paris du 28 au 30 septembre 1931. Le Conseil fédéral avait, précédemment déjà, nommé un délégué en la personne du Dr Zangger, professeur à Zurich.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Décision du Conseil fédéral

sur l'application du tarif douanier du 8 juin 1921.

(Du 2 septembre 1931.)

Ad 1001. Lessive de soude résiduelle, quel que soit le degré de concen-
tration.

Berne, le 11 septembre 1931.

Direction générale des douanes.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1931
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.09.1931
Date	
Data	
Seite	230-232
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 376

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.